



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 21/05/2021

### **PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE 13 EMPLACEMENTS POUR L'EXPLOITATION DE PONTONS DE PÊCHE AU CARRELET EXISTANTS ET À CONSTRUIRE**

Nicolas BASSELIER, Préfet du département de la Charente-Maritime, annonce l'attribution prochaine de 13 emplacements en vue de l'exploitation de pontons de pêche au carrelet, répartis sur les communes de Marsilly, Esnandes, Yves, Port des Barques, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Palais-sur-Mer et Royan.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, du vendredi 21 mai au lundi 21 juin 2021 inclus, dans les mairies concernées.

Elles sont également téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-aux-carrelets/Peche-aux-carrelets-Avis-de-vacance-d-emplacements-de-ponton-de-peche-et-modalites-d-attribution>

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)